



VILLE DE CHAMPLITTE

TÉLÉPHONE 03 84 67 64 10

Fax 03 84 67 63 52

E-mail : mairie.champlitte@wanadoo.fr

Conseil Municipal

Réunion du MARDI 26 MAI 2020

L'an 2020, le vingt six mai à dix huit heures, en application du III de l'article 19 de la loi N°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni à la salle des fêtes, le conseil municipal de la commune de CHAMPLITTE .

2020/044 INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL - Election du maire, des adjoints et des maires délégués

Etaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

AVENTINO	Patrice
CLERGET	Eric
COLINET	Patrice
DESGREY	Sandra
GAUTHERON	Martine
GUILLAUME	Christian
HARTMANN	Daniel
HENRIOT	Jean-Marc
HUMBERT	Patrick
LAMBERT	Catherine
MILLE	Eliane
MOUSSARD	Françoise
PANHALEUX	Jean-Loup
PINEAU	Jean-Christophe
POUPLIN/FOURCAUDOT	Yvonne
SARTELET	Aurélie
THEVENOT	Martine
THIBAUT	Virginie
VINCENT	Raymond

Absents : NEANT

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur TEUSCHER, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme Aurélie SARTELET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Monsieur Christian GUILLAUME, le plus âgé des membres présents du conseil, a pris la présidence de l'assemblée (art.L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 19 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie (3).

Suivant l'ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, le président ainsi que Mme Yvonne POUPLIN-FOURCAUDOT et M Jean-Marc HENRIOT demandent au conseil municipal de prendre la décision de siéger à huis-clos. Le conseil municipal est invité à se prononcer par un vote public sur le huis-clos. A la majorité absolue des membres présents ou représentés la réunion se déroulera à huis-clos.

Le président de séance a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :

Mme Sandra DESGREZ

et Mr Raymond VINCENT

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le dernier vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné ; Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés

ELECTION DU MAIRE

2.4 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... /
b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral).../
d. Nombre de suffrages blancs (art L65 du code électoral)..... 1
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)..... 18
f. Majorité absolue 10

Indiquer les nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages En chiffres	Obtenus En toutes lettres
COLINET Patrice	16	SEIZE
HENRIOT Jean-Marc	2	DEUX

M. Patrice COLINET a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Désignation du nombre d'adjoints

Vu les articles L 2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les élections municipales en date du 12 MARS 2020,

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de déterminer préalablement à toute élection, le nombre de postes d'adjoints. Ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif du conseil municipal.

Eu égard à la nécessité d'organiser le travail de la municipalité et l'assemblée se composant de 19 membres, il est proposé de fixer le nombre d'adjoints à 4

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

↳ approuve la proposition ci-dessus à l'unanimité.

Liste des candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art.L2122-4 et L2122-7-2 du CGCT)

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que 1 (une) liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. Patrice COLINET, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... /
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)... 3
- d. Nombre de suffrages blancs (art L65 du code électoral)..... /
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)..... 16
- f. Majorité absolue 9

Indiquer les nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages En chiffres	Obtenus En toutes lettres
COLINET Patrice	16	SEIZE

Les adjoints suivant sont proclamés et installés

- Martine GAUTHERON 1^{ère} adjointe au maire
- Christian GUILLAUME 2^{ème} adjoint au maire
- Aurélie SARTELET 3^{ème} adjointe au maire
- Raymond VINCENT 4^{ème} adjoint au maire

ELECTION DES MAIRES DELEGUES

le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des maires délégués. Il est rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire délégué est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

4.1. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

* ELECTION DU Maire Délégué de Champlitte-la-Ville

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... /
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)... 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art L65 du code électoral)..... 2
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)..... 16
- f. Majorité absolue 9

Indiquer les nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages En chiffres	Obtenus En toutes lettres
Martine THEVENOT	16	SEIZE

Martine THEVENOT est élu(e) Maire Délégué de Champlitte-la-Ville.

* ELECTION DU Maire Délégué de Leffond

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... /
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)... 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art L65 du code électoral)..... 2
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)..... 16
- f. Majorité absolue 9

Indiquer les nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages En chiffres	Obtenus En toutes lettres
Jean-Loup PANHALEUX	16	SEIZE

M. Jean-Loup PANHALEUX est élu Maire Délégué de Leffond.

* ELECTION DU Maire Délégué de Margilley

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... /
b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)... /
d. Nombre de suffrages blancs (art L65 du code électoral)..... /
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)..... 19
f. Majorité absolue 10

Indiquer les nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages En chiffres	Obtenus En toutes lettres
Sandra DESGREZ	16	SEIZE
Yvonne POUPLIN-FOURCAUDOT	3	TROIS

Mme Sandra DESGREZ est élue Maire Délégué de Margilley.

* ELECTION DU Maire Délégué de Montarlot

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... /
b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)... 1
d. Nombre de suffrages blancs (art L65 du code électoral)..... 2
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)..... 16
f. Majorité absolue 9

Indiquer les nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages En chiffres	Obtenus En toutes lettres
Eliane MILLE	16	SEIZE

Mme Eliane MILLE est élue Maire Délégué de Montarlot.

* ELECTION DU Maire Délégué de Neuville

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... /
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)... /
- d. Nombre de suffrages blancs (art L65 du code électoral)..... /
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)..... 19
- f. Majorité absolue 10

Indiquer les nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages En chiffres	Obtenus En toutes lettres
Jean-Marc HENRIOT	3	TROIS
Raymond VINCENT	16	SEIZE

M. Raymond VINCENT est élu Maire Délégué de Neuville.

* ELECTION DU Maire Délégué de Frettes

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... /
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)... /
- d. Nombre de suffrages blancs (art L65 du code électoral)..... /
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)..... 19
- f. Majorité absolue 10

Indiquer les nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages En chiffres	Obtenus En toutes lettres
Eric CLERGET	16	SEIZE
Daniel HARTMANN	3	TROIS

M Eric CLERGET est élu Maire Délégué de Frettes

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 26 mai 2020 à 20h15, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, le conseiller le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire .

DELIBERATION 2020-039 ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2 candidats se sont présentés

Premier tour de scrutin

Nbre de bulletins : 19 à déduire bulletins nuls 0 et bulletins blancs : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 18 Majorité absolue : 10

Ont obtenus : M Patrice COLINET : 16 voix M Jean-Marc HENRIOT : 2 voix

M Patrice COLINET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire

DELIBERATION 2020-040 DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2 ;

Vu les élections municipales en date du 12 mars 2020 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer préalablement à toute élection le nombre de postes d'adjoints sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

Décide de fixer le nombre d'adjoints à 4 (quatre)

DELIBERATION 2020-041 ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,

M le maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité

relative. En cas d'égalité de suffrages les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ; art 12122-7-2 du CGCT. Après un appel de candidatures, une seule liste de candidats est présentée au maire : liste de M Patrice COLINET dont les candidats sont les suivants :

- Martine GAUTHERON 1^{ère} Adjointe au maire
- Christian GUILLAUME 2^{ème} Adjoint au maire
- Aurélie SARTELET 3^{ème} Adjointe au maire
- Raymond VINCENT 4^{ème} Adjoint au maire

Après dépouillement nombre de bulletins 19 bulletins blancs : 0 bulletins nuls 3

Majorité absolue : 9

cette liste a obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour soit 16 voix

DELIBERATION 2020-042 ELECTION DES MAIRES DELEGUES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article 1.2122-7

Considérant que les maires délégués sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE CHAMPLITTE LA VILLE

Premier tour de scrutin

Nbre de bulletins : 19 à déduire bulletins nuls 1 et bulletins blancs : 2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 16 Majorité absolue : 9

Martine THEVENOT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée maire déléguée de la commune de CHAMPLITTE LA VILLE

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE LEFFOND

Premier tour de scrutin

Nbre de bulletins : 19 à déduire bulletins nuls 1 et bulletins blancs : 2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 16 Majorité absolue : 9

JEAN-LOUP PANHALEUX ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire délégué de la commune de LEFFOND

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE MARGILLEY

2 candidats : SANDRA DESGREZ et Yvonne POUPLIN-FOURCAUDOT

Premier tour de scrutin

Nbre de bulletins : 19 à déduire bulletins nuls 0 et bulletins blancs : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 19 Majorité absolue : 10

Yvonne POUPLIN-FOURCAUDOT : 3 voix Sandra DESGREZ : 16 voix

Sandra DESGREZ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée maire déléguée de la commune de MARGILLEY

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE MONTARLOT

Premier tour de scrutin

Nbre de bulletins : 19 à déduire bulletins nuls 1 et bulletins blancs : 2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 16 Majorité absolue : 9

Eliane MILLE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée maire déléguée de la commune de MONTARLOT

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE NEUVELLE

2 candidats : Jean-Marc HENRIOT et Raymond VINCENT

Premier tour de scrutin

Nbre de bulletins : 19 à déduire bulletins nuls 0 et bulletins blancs : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 19 Majorité absolue : 10

Jean-Marc HENRIOT : 3 voix Raymond VINCENT : 16 voix

Raymond VINCENT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire délégué de la commune de NEUVELLE

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE FRETTE

Premier tour de scrutin

2 candidats : Eric CLERGET et Daniel HARTMANN

Nbre de bulletins : 19 à déduire bulletins nuls 0 et bulletins blancs : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 19 Majorité absolue : 10

Eric CLERGET 16 voix Daniel HARTMANN 3 voix

Eric CLERGET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire délégué de la commune de FRETTE

DELIBERATION 2020-043 DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Il n'y a pas de délibération à prendre pour valider les conseillers communautaires

Voir la feuille de proclamation jointe au PV

Membre de (1) : La Communauté de Communes des 4 Rivières

**ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES
CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

FEUILLE DE PROCLAMATION n°...../.....

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus		Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
	Nom	Fonction	
Liste conduite par COLINET Patrice	AVENTINO Patrice		
Liste conduite par COLINET Patrice	CLERGET Eric	Daire Délégué FROTTES	
Liste conduite par COLINET Patrice	COLINET Patrice	Maire	1. COLINET Patrice
Liste conduite par COLINET Patrice	DESGREZ Sandra	Daire Délégué D'ANGUIER	10. DESGREZ Sandra (suppléante)
Liste conduite par COLINET Patrice	GAUTHERON Martine	1 ^{er} Adjoint	2. GAUTHERON Martine
Liste conduite par COLINET Patrice	GUILLAUME Christian	2 ^{em} Adjoint	7. GUILLAUME Christian
Liste conduite par HENRIOT Jean-Marc	HARTMANN Daniel		
Liste conduite par HENRIOT Jean-Marc	HENRIOT Jean-Marc		9. HENRIOT Jean-Marc
Liste conduite par COLINET Patrice	HUMBERT Patrick		11. HUMBERT Patrick (suppléant)
Liste conduite par COLINET Patrice	LAMBERT Catherine		8. LAMBERT Catherine
Liste conduite par COLINET Patrice	MILLE Eliane	Daire Délégué D'ONTANLOT	
Liste conduite par COLINET Patrice	MOUSSARD Françoise		
Liste conduite par COLINET Patrice	PANHALEUX Jean-Loup	Daire Délégué LEFFON	
Liste conduite par COLINET Patrice	PINEAU Jean-Christophe		3. PINEAU Jean-Christophe
Liste conduite par HENRIOT Jean-Marc	POUPLIN/FOURCAUDOT Yvonne		
Liste conduite par COLINET Patrice	SARTELET Aurélie	3 ^{em} Adjoint	4. SARTELET Aurélie
Liste conduite par COLINET Patrice	THEVENOT Martine	Daire Délégué CHARPILLIÉ	
Liste conduite par COLINET Patrice	THIBAUT Virginie		6. THIBAUT Virginie
Liste conduite par COLINET Patrice	VINCENT Raymond	1 ^{er} Adjoint + Daire Délégué NEUVILLE	5. VINCENT Raymond

Fait à Champlitte, le 26 mai 2020

Le président,

Les représentants des listes de candidats,

Les membres du bureau,






(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».






(2) A Paris, des conseillers de Paris

(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.

(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.

Mesdames et Messieurs

Nous vous remercions de bien vouloir autoriser l'envoi des convocations du conseil municipal à l'adresse mail indiquée ci-dessous (merci d'en vérifier l'exactitude) votre signature vaut acceptation .

nom	prénoms	Adresses mails	téléphone	Signatures
AVENTINO	Patrice	patrice.aventino@orange.fr	06 89 74 64 32	
CLERGET	Eric	clergete@wanadoo.fr	06 84 98 55 58	
COLINET	Patrice	colinet.pat@wanadoo.fr	06 76 66 07 93	
DESGRÈZ	Sandra	thierry.desgrèz@orange.fr	06 73 49 76 08	
GAUTHERON	Martine	marber.gautheron@gmail.com	06 42 00 41 19	
GUILLAUME	Christian	chguillaume70@orange.fr	06 07 47 78 44	
HARTMANN	Daniel	daniel52hartmann@gmail.com	03 25 84 62 48	
HENRIOT	Jean Marc	mjm.henriot@orange.fr	07 85 85 09 79	
HUMBERT	Patrick	pat.hmt@gmail.com	06 85 84 14 04	
LAMBERT	Catherine	lambertcat@sfr.fr	06 44 31 66 16	
MILLE	Eliane	néant	06 70 19 41 70	
MOUSSARD	Françoise	francoisebarberet@sfr.fr	06 88 31 42 95	
PANHALEUX	Jean-Loup	jl.p.70@hotmail.fr	07 81 42 07 60	
PINEAU	Jean-Christophe	acjcpp@free.fr	06 31 29 08 56	
POUPLIN/FOUCAUDOT	Yvonne	yvonnepouplin@yahoo.fr	06 24 69 27 45	
SARTELET	Aurélié	sartelet.aurelie@gmail.com	06 50 77 42 86	
THEVENOT	Martine	martineraguette@orange.fr	06 76 46 66 07	
THIBAUT	Virginie	thibault.70@orange.fr	06 81 41 60 71	
VINCENT	Raymond	raymond.vincent502@orange.fr	06 32 92 74 15	

desgrèz sandra@orange.fr

